

## Délibération du Conseil municipal n° 107/2024

Le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le douze décembre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Cécile Conry à Claudine Chassagne, Peggy Briand à Michel Deridder, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Françoise Berthoud à Gilles Duvert, Frédéric Cuchet à Jean-Charles Congard, Frédéric Jarry à Estelle Gignoux, Beate Bersch à Marie-Paule Balicco, Jacqueline Baret à Brigitte Dulong.

Absents : Laurent Robert.

### Suppressions et créations d'emplois dans le cadre des avancements de grade

#### Visas

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu les lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 09 décembre 2024 portant sur le projet de créations et suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade de l'année 2024.

#### Contexte

Considérant les ratios d'avancement,

Considérant les tableaux d'avancements de l'année 2024,

Considérant l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origines, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. La suppression des emplois n'interviendra qu'après la nomination des agents sur leur nouveau grade.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- De supprimer et créer les emplois ci-dessous exposés, à compter du 19 décembre 2024

Filière administrative :

- supprimer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

- créer deux emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- supprimer un emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Filière technique :

- supprimer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 29,14/35ème,
- créer un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 29,14/ 35ème.
  
- supprimer deux emplois d'adjoint technique à temps complet,
- créer deux emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Filière animation :

- supprimer un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet,
  - créer un emploi d'adjoint d'animation 1ère classe à temps complet.
  
  - supprimer un emploi d'adjoint d'animation à temps complet,
  - créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet.
  
  - supprimer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 28,88/ 35ème,
  - créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet 28,88/35ème.
  
  - supprimer d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35ème,
  - créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème à temps non complet 28/35ème.
  
  - supprimer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 24,50/35ème,
  - créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème à temps non complet 24,50/35ème.
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19, absent : 1, votants : 27 (8 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 19/12/2024

Le Maire, Gérald Giraud

